GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 220

Le point de vue d'IGNES sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. Réponses clés aux grands défis climatiques et sociétaux, ces solutions permettent de piloter les équipements techniques pour consommer moins et mieux, d'améliorer le confort d'été, d'adapter les logements au vieillissement, d'assurer la sécurité électrique, de sécuriser les accès, de disposer d'un très haut débit effectif… L'Alliance est constituée de 50 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux et représentent plus de 300 familles de produits.
L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entreprenariat. IGNES travaille au quotidien avec les filières électriques, du bâtiment et de la sécurité.

EN BREF

La PPE et la SNBC affichent une ambition forte et inédite de décarbonation. IGNES s'en félicite.
L'inversion du rapport entre énergies carbonées et énergies décarbonées (40/60 => 60/40) dans le mix de la consommation finale constitue une bascule vers un nouveau paradigme.
Les fondamentaux de nombreux marchés vont être bouleversés et nécessiteront des adaptations profondes. En conséquence, les acteurs économiques ont besoin d'une trajectoire jalonnée et plus précise de décarbonation de la consommation, notamment sur le volet de la sobriété, et de l'électrification des usages.
La consommation électrique étant le principal vecteur de la décarbonation, elle doit être plébiscitée par l'impulsion d'un nouveau souffle, afin d'absorber la production des nouvelles capacités venant en substitution des énergies fossiles.
Un grand plan d'électrification des usages s'appuyant sur la mobilisation des consommateurs accompagnée par un cadre réglementaire adapté doit venir traduire l'ambition de décarbonation fixée par la PPE et la SNBC.
Avec l'électrification, la flexibilité des consommations est un impératif. Un nouveau cadre incitatif va voir le jour et doit s'accompagner du déploiement des solutions techniques de pilotage des bâtiments (gestionnaire intelligent de l'énergie du logement « HEMS », BACS…) pour automatiser le « consommer moins et mieux ».

Sobriété, électrification et flexibilité : un besoin de pilotage des bâtiments accru

Objectiver la décarbonation

Les cinq prochaines années seront particulièrement déterminantes en matière de décarbonation. Il va s'agir d'accélérer et d'accentuer les transformations dans tous les secteurs.

Aussi, les chiffres de la PPE sont trop globaux et trop lointains, multipliant les risques de dérives et de non-appropriation par les acteurs.

En effet, les entreprises et les ménages ont besoin de s'appuyer sur objectifs gradués et annuels, plus fédérateurs et à même d'être déclinés dans leurs propres engagements.

L'annonce d'un objectif de -10% sur deux ans du premier plan de sobriété avait ainsi été mobilisateur. La sobriété doit désormais être structurelle, l'hiver comme l'été.

Une déclinaison d'objectifs annuels chiffrés par secteur (tertiaire, industrie, résidentiel) et par nature de baisse (substitution sur un usage donné de sources d'énergie fossiles par des énergies électriques, sobriété, efficacité énergétique) est nécessaire. Dans le bâtiment, il convient de distinguer les objectifs qui relèvent de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Prévoir un plan d'électrification massif des consommations

Les objectifs de la PPE de la production d'électricité décarbonée conduiront à augmenter la production globale de plus de 100TWh d'ici 2030. Si les cibles de production, en termes de puissance installée par technologie, et les leviers associés sont bien explicités, les objectifs en matière de consommation électrique ne sont pas détaillés alors que la trajectoire de décarbonation repose principalement sur l'électrification des consommations.

Un plan d'électrification massif visant à décarboner les usages est attendu avec une déclinaison par secteur et par technologie, assorti d'un jalonnement annuel.

Dans le bâtiment, afin de mieux visualiser l'effort d'électrification à réaliser, il convient de ne pas s'arrêter à un volume net de consommation électrique supplémentaire et expliciter le double objectif de baisse due à la sobriété et l'efficacité et de hausse liée à l'électrification des usages.

Donner l'envie de s'électrifier

Compte tenu de la raréfaction budgétaire, il est nécessaire de motiver les Français à l'électrification au-delà de ceux qui pourront être aidés. Le levier de la communication doit être privilégié, avec la mise en œuvre de grandes campagnes de communication pour valoriser les avantages des technologies électriques et relancer l'intérêt des Français à l'instar de ce qui a été fait sur la rénovation énergétique. C'est une énergie peu chère, décarbonée et qui renforce la souveraineté de la France.

L'évaluation des politiques publiques, comme celles en matière de rénovation énergétique, ne doit pas être mesurée à l'aune seulement des aides distribuées mais bien sur les travaux réalisés par l'ensemble des Français.

Décarboner le bâtiment

La politique de décarbonation du bâtiment ne doit pas dépendre principalement de dispositifs qui reposent sur des aides financières. Dans un contexte de finances publiques contraintes, le recours au levier de la réglementation est à privilégier, avec notamment la révision des réglementations thermiques applicables à l'existant (RTex et RT élément par élément).

La rénovation du bâtiment doit désormais systématiquement intégrer les solutions sobres de lutte contre la surchauffe estivale et de pilotage des équipements de refroidissement compte tenu de leur accroissement prévisible dans les années à venir.

Les calculs réglementaires (RE2020 et DPE) pénalisent les bâtiments intégrant les équipements électriques performants comme les pompes à chaleur ou les chauffe-eaux thermodynamiques, par l'application d'un coefficient de conversion d'énergie primaire qui minimise les économies d'énergie réalisées. Le niveau de ce coefficient est contradictoire avec l'objectif d'un million de PAC déployées par an prévu par la PPE et devrait être ramené à 1,9 (contre 2,3 actuellement) niveau de référence de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments dite « EPBD » (article 31).

Massifier la sobriété et la flexibilité grâce au pilotage du bâtiment

L'EPBD dispose que les bâtiments neufs et rénovés devront avoir la capacité de réagir aux signaux extérieurs et de moduler leur consommation d'énergie.

Les gestionnaires intelligents de l'énergie du logement (HEMS) constituent, à l'image des BACS pour le

tertiaire, le levier de massification du pilotage de la consommation énergétique dans les logements, et les locaux professionnels.
En effet, dans le secteur résidentiel, le développement des flexibilités quotidiennes implique de piloter plus et de piloter mieux. En dehors du pilotage tarifaire (heures pleines / heures creuses) du ballon d'eau chaude électrique déjà largement répandu, le décalage et la modulation automatiques des autres usages restent encore insuffisants. Prendre le tournant de la flexibilité requerra un système automatisé qui assiste l'utilisateur pour adapter le fonctionnement de ses équipements en fonction des incitations économiques, tout en optimisant son confort. Le baromètre des flexibilités, dont la première édition a été publiée sous l'égide de RTE en octobre 2024, est à ce titre essentiel pour suivre la dynamique.

Accentuer les mesures en faveur de la mobilité électrique

L'attrait économique d'un « plein » moins cher constitue le principal déterminant à l'acquisition des véhicules électriques. Alors que celui-ci reste encore peu adopté par les Français, la mise en avant des heures creuses pour la recharge permet d'accentuer cet atout économique tout en répondant aux besoins du réseau. Le pilotage de la recharge des véhicules électriques aux heures les moins chères nécessite de pouvoir récupérer de façon automatique et simple les données de contrats fournisseurs, ce qui n'est pas le cas actuellement.
Pour une fluidité du parcours de l'usager, il est indispensable de lever les barrières à l'accès automatisé aux tarifs fournisseurs par les équipements en facilitant la mise à disposition des données par API.

Conclusion

L'implication des filières en amont comme en aval dans la mise en œuvre de la PPE et la SNBC sera déterminante pour massifier les usages électriques et déployer à grande échelle l'infrastructure de pilotage permettant au bâtiment de relever les défis de la sobriété et de flexibilité, corollaires de cette électrification, et s'inscrire dans les trajectoires prévues par ces documents.
L'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment est pleinement engagée dans la réussite de l'atteinte des objectifs des PPE et SNBC.